



Association
des Bibliothécaires
de France

L'ABF, l'ADBGV et l'ADBU adressent un courrier au président du CNFPT

[Courrier du 4 mars 2014 envoyé à Monsieur François Deluga, président du CNFPT]

Logo ABF

Logo ADBGV



Monsieur le Président,

Nous avons appris que le Conseil d'administration du CNFPT a adopté une résolution préparant la dénonciation de la convention qui lie votre organisme à l'Enssib pour la formation des conservateurs territoriaux de bibliothèques.

Si nous saluons la part éminente que joue le CNFPT, par le biais de l'INET, dans l'acquisition par les conservateurs d'une solide culture territoriale, si nous partageons votre souci d'améliorer encore la formation des élèves conservateurs dans le domaine du management et des politiques publiques, nous ne pouvons nous résoudre à la séparation qui semble envisagée, et n'avait à notre connaissance été évoquée jusqu'ici qu'à titre d'hypothèse, lors de différentes réunions auxquelles certaines de nos associations ont été, et nous vous en remercions encore, associées (notamment la table ronde du 11 décembre 2012).

Certes le contenu des formations que vous dispensez et le brassage qu'elles permettent avec d'autres cadres supérieurs territoriaux en formation sont indispensables. Mais la formation des élèves conservateurs d'État et territoriaux dans une même école ne l'est pas moins : elle facilite la transmission de compétences partagées, gage de fertilisations croisées essentielles pour les bibliothèques universitaires comme pour les bibliothèques de lecture publique ; elle contribue également à la construction d'une conscience commune des enjeux de politiques publiques concernant directement ou indirectement les bibliothèques.

Suivre une formation partagée leur permet en outre de construire un solide réseau professionnel au sein d'une même promotion, créant ainsi des ponts entre les problématiques et les professionnels des deux fonctions publiques.

Nous rappelons que les conservateurs de bibliothèques d'État sont susceptibles d'exercer dans les bibliothèques municipales classées, à la Bibliothèque publique d'information, à la Bibliothèque nationale de France, dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, dans des Directions générales des affaires culturelles et enfin dans les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques.

Les bibliothèques municipales classées se situent directement dans le cadre territorial. La BPI et la BnF exercent d'importantes missions de coopération avec les bibliothèques territoriales. Il est devenu évident que les bibliothèques d'enseignement supérieur, à l'âge de l'autonomie des universités, doivent tenir compte de leur environnement territorial et nouer des coopérations avec les bibliothèques municipales,

intercommunales, voire départementales. Les DRAC sont des partenaires des collectivités territoriales. Enfin les centres régionaux de formations ne peuvent évidemment négliger les bibliothèques des collectivités territoriales.

Séparer totalement les formations initiales des conservateurs d'État et territoriaux les appauvrirait toutes deux. De plus, cela contribuerait à la consolidation de clivages qui ne sont plus de notre temps et rendrait beaucoup plus difficile la mobilité entre les fonctions publiques, allant ainsi à l'encontre de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, ainsi qu'aux préconisations du récent rapport Pêcheur, et au rapport plus ancien de M. Silicani. Nous promouvons, dans la droite ligne de leurs préconisations, une Fonction publique de métiers, interministérielle et inter-fonctions publiques, que la filière bibliothèques nous semble exemplairement illustrer.

C'est pourquoi nous sommes favorables à une mission d'évaluation de la formation des élèves conservateurs, qui pourrait par exemple être confiée à l'Inspection générale des bibliothèques, de façon à disposer d'éléments solides et étayés.

Aussi nous saurions-vous gré de nous recevoir prochainement pour comprendre les attentes du CNFPT et trouver une solution qui satisfasse les souhaits de chacun et favorise les missions des bibliothèques.

Dans le vif espoir de pouvoir vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre parfaite considération.

ABF – Association des bibliothécaires de France

ADBGV – Association des directeurs des bibliothèques des villes et groupements intercommunaux des villes de France

ADBU – Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

Copie de ce courrier envoyée à :

- Vincent Potier - CNFPT
- Jean-Marc Legrand - INET
- Jacques Fontanille et Alain Colas - MESR
- Clarisse Mazoyer, Laurence Franceschini et Nicolas Georges - MCC
- Sophie Lebret - MFP
- Dominique Arot - IGB
- Philippe Laurent et Nicole Dazy - FNCC
- Jean-Robert Massimi - CSFPT
- David Kessler - Elysée

[Télécharger la lettre](#)